

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

UNIVERSITÉ MARIEN NGOUABI

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DU PERSONNEL ET
DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

SPAS/SLB

visé le 13/6/1980
sous le n° 0082
AC/DAF

V/RECT.UMNG.

DCATP

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail * Démocratie * Paix

LE DÉCRET N° 80/582 / DU 17/12/1980

portant intégration et nomination de certains
Enseignants dans le statut du personnel de
l'Université Marien NGOUABI.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
VU l'Ordonnance N°29/71 du 4 Décembre 1971 portant création de l'Université de BRAZZAVILLE
VU l'Ordonnance N°034/77 du 28 Juillet 1977 portant changement du nom de l'Université de
BRAZZAVILLE en Université Marien NGOUABI ;
VU le Décret N°75/489 du 14 Novembre 1975 portant statut du personnel de l'Université
Marien NGOUABI ;
VU le Décret 75/490 du 14 Novembre 1975 portant fixation des traitements et salaires des
personnels de l'Université Marien NGOUABI ;
VU le Décret N°76/439 du 16 Novembre 1976 portant organisation de l'Université Marien
NGOUABI ;
VU la Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires de la
République Populaire du Congo ;
VU le Décret N°62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des
fonctionnaires ;
VU le Décret N°59/23/FP du 30 Janvier 1959 fixant les modalités d'intégration des fonc-
tionnaires dans les cadres de la République Populaire du Congo ;
VU l'Arrêté N°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires
VU le Décret N°62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonction-
naires ;
VU le Décret N°67/50 du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de
la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitu-
tions de la carrière administrative et reclassements ;
VU le Décret N°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du
Gouvernement ;
VU le Décret N°79/706 du 30 Décembre 1979 modifiant la composition du Conseil des
Ministres ;
Vu le décret n° 79/155 du 4.4.1979 portant nomination des Membres du Conseil des Minis-
tres ;

.../...

VU les Certificats de Prise de Service N°s 0830 et 0904/UMNG.SG.DPAAD des 7 et 16
Mai 1980 ;
VU les Dossiers constitués par les intéressés,

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions de l'article 16 du Décret 75/489 du 14 Novembre 1975 susvisé, les Enseignants ci-dessous désignés sont recrutés à l'Université Marien NGOUABI, intégrés dans le statut du personnel et nommés suivant le tableau ci-après :

NOMS ET PRENOMS	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	DIPLOMES	GRADE	ECHÉ- LON	INDICE	DATE DE PRISE D'EFFET
1. BAKABADIO Louis	21/7/1949 à Kinsha- sa (CONGO)	Doctorat ès-Sciences Eco- nomiques, délivré par l'Université de Droit d'Economie et des Scien- ces Sociales de PARIS II, le 12 Décembre 1979	Maître Assis- tant	stagie- re	1110	28/3/1980
22. DIATA Hervé	9/12/1951 à Konké	Doctorat en Sciences Eco- nomiques, délivré par l'Université des Sciences Sociales de GRENOBLE II le 11 Janvier 1980	Maître Assis- tant	1110	1110	6/3/1980



ARTICLE 2. - Le présent Décret qui prend effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates effectives de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-

BRAZZAVILLE, le 17 Décembre 1980

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre de l'Education
Nationale

Antoine NDINGA-OBA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

Henri LOPES.-

Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux,

Victor TAMBA-TAMBA.-

AMPLIATIONS

PM/CAB	1
SGCM/DC	1
MEM/CAB	1
DAEF	1
DGTFP	3
JORPC	2
UMNG	27
Intéressés	2
Chrono	4